

Plan de cours

COURS : **Éthique et politique**

PROGRAMME : **Formation Générale**

DISCIPLINE : **340 Philosophie**

PONDÉRATION : *Théorie* : 3 *Pratique* : 0 *Étude personnelle* : 3

Thierry Layani

E-146

 #6013

Par MIO

Période de disponibilité aux étudiants

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi		11h à 12h			11h à 12h (ENA)
Après-midi	13h à 15h				
Autre					

Responsable du département

bureau

 poste

 courriel

Vincent Duchesne

A-201

2394

vincent.duchesne@cegepmontpetit.ca



Cain et Abel de Rubens

LA PLACE DE LA PHILOSOPHIE DANS LA FORMATION GÉNÉRALE

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement des étudiants. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence, s'interrogeant sur la condition humaine et la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres issues de la tradition philosophique dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

LE COURS DE PHILOSOPHIE III

Le troisième cours s'organise autour de tensions entre l'éthique et le politique. La dimension éthique du cours se trouve notamment dans l'exploration du rapport de la singularité individuelle à l'universalité normative alors que la dimension politique se trouve dans l'exploration du vivre ensemble comme exigence constitutive de l'individu, comme responsabilité, comme devoir, comme champ de liberté.

- Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

OBJECTIF MINISTÉRIEL

4PHP – PORTER UN JUGEMENT SUR DES PROBLÈMES ÉTHIQUES ET POLITIQUES DE LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

OBJECTIF TERMINAL DE COURS

Au terme de ce cours et à l'aide de théories philosophiques, l'étudiants-e sera en mesure de porter un jugement critique et autonome sur des problèmes éthiques et politiques de la société, le tout dans une dissertation d'au moins 900 mots.

PROBLÉMATIQUE DU COURS

La violence n'apparaît pas d'abord comme un problème philosophique. En un certain sens, on pourrait dire qu'elle n'est pas du tout un problème au sens strict dans la mesure où il apparaît toujours juste et légitime de la condamner. Elle devient plus problématique lorsqu'on cherche à en comprendre le sens, l'origine ou la portée, mais son caractère en apparence irrationnel nous incite un peu malgré nous à la définir comme une folie, comme un épisode de déraison, c'est-à-dire comme un phénomène qui n'a rien à voir avec la vie quotidienne de l'homme raisonnable. Autrement dit, elle est un problème captivant pour la psychiatrie ou encore la sociologie, mais elle n'est pas un problème moral pour l'homme ordinaire, qui, de manière générale, sait ce qu'il doit penser de la violence.

Pourtant, cette évidence morale s'accompagne d'un assentiment tout aussi évident envers la violence. Il suffit d'observer les conflits armés partout à travers le monde, la brutalité policière ou encore l'usage de la force répressive, sans compter notre fascination pour les films, les romans, les téléseries qui mettent en scène une violence inouïe, pour réaliser que notre rapport à la violence est ambivalent. D'une part, nous condamnons la violence, d'autre part, nous en reconnaissons la valeur, autant du point de vue spectaculaire que de sa légitimité morale. En effet, la violence apparaît parfois comme une réalité fatale, et dans certaines situations, voire même comme un mal nécessaire. Or la frontière entre la violence comme mal nécessaire et la violence comme fondement civilisationnel n'est peut-être pas si étanche : comme certains le prétendent, la violence n'est-elle pas en quelque sorte le moteur de l'histoire humaine? Si tel est le cas, alors la philosophie peut et doit se pencher sur le « problème de la violence »?

La violence n'est de toute évidence pas une question abstraite. Le problème de la violence appelle toujours un exemple, une situation, et à leur tour les épisodes de violence appellent toujours une réflexion plus profonde sur les fondements de cette violence. De façon générale, la philosophie a souvent pensé la violence comme moyen en vue d'une fin. Or le problème d'une telle approche c'est de ne plus vraiment réfléchir à la violence pour elle-même, mais plutôt à la légitimité des fins qui sont recherchées. Bien que cette manière de poser le problème ne soit pas sans valeur, il n'en reste pas moins que ce n'est pas de cette manière que nous souhaitons poser le problème ici. Ce que nous voulons examiner dans ce cours c'est à la fois ce qui fonde la violence et ce que fonde la violence. La question ne sera pas de savoir comment on distingue un bon usage d'un mauvais usage de la violence, mais de repérer dans la violence ce qui fait sa raison, en superposant ses composantes individuelles, historiques et métaphysiques. C'est seulement si nous parvenons à tracer les contours de la violence en elle-même et pour elle-même que nous pourrons envisager du même coup la pensée d'une non-violence, autant du point de vue de ses fondements que de sa portée historique et civilisationnelle.

PLANIFICATION DU COURS

Première partie (Semaine 1-5)

L'homme est un loup pour l'homme: Caïn, de Hobbes à Freud

Dans un premier temps, nous introduirons le problème de la violence en examinant l'histoire de Caïn et Abel. Par la suite, nous examinerons plus particulièrement les raisons et motifs qui rendent possible, voire nécessaire la violence humaine, en lisant un chapitre du *Léviathan* de Hobbes. Si le temps nous le permet, nous examinerons un petit texte de Freud qui répond à Einstein, s'intitulant *Pourquoi la guerre?*

À la fin de cette section, nous ferons un court intermède qui nous conduira du côté de Diderot afin d'examiner la manière dont il entend résoudre le problème de la violence dans son article encyclopédique sur le droit naturel.

Lectures obligatoires :

1. *Léviathan* de Hobbes (Chapitre 13)
2. L'article *Droit naturel* dans l'encyclopédie de Diderot

Lectures complémentaires :

1. *Genèse* (le récit de Caïn et Abel)
2. *Pourquoi la Guerre?* Freud et Einstein

Évaluation à la semaine 5 :

Dissertation 30%

Deuxième partie (Semaine 6-10)

C.S. Lewis et la transformation de l'homme : en route vers la violence technocratique

En second lieu, nous lirons l'ouvrage de C.S. Lewis, *L'abolition de l'homme*. À partir de cet ouvrage, nous nous questionnerons plus particulièrement sur la notion de pouvoir et sur la violence structurelle qui organise notre société actuelle. En partant d'une réflexion sur l'éducation, C.S. Lewis se questionne sur le pouvoir croissant de l'homme sur la nature et plus spécifiquement sur sa volonté d'asservir la nature à ses désirs. Lewis prétend que ce désir d'acquiescer plus de pouvoir sur la nature conduira inévitablement à l'augmentation du pouvoir de l'homme sur l'homme et à un éventuel asservissement de l'homme à des impératifs totalement arbitraires et technocratiques. Cette réflexion constitue dans notre cours le point de départ d'une critique de la raison technique et de la violence anonyme qui l'accompagne.

Lecture obligatoire :

L'abolition de l'homme de C.S. Lewis

Lectures complémentaires :

Après la Shoah de Gérard Larnac

Évaluation à la semaine 12 :

Commentaire critique 35%

Troisième partie (Semaine 11-14)

La violence sans visage : Camus et le problème du meurtre

Le problème que pose Camus est central pour notre époque. Qu'advient-il de la violence, voire de la violence qui conduit au meurtre, dans un monde qui est de plus en plus dépourvu de sens? La violence n'est-elle pas le défi ultime de notre époque qui doit à la fois composer avec la menace de l'absurde qui plane constamment sur nous et la quête désespérée de sens qui cherche à repousser cette menace. C'est en réfléchissant tant à la révolte métaphysique qu'à la révolte historique, c'est-à-dire à la quête de sens comme à la quête de liberté, que Camus entend poser le problème de la violence. Mais cette violence n'est plus celle des anciens, elle n'est plus le lieu des jugements moraux ordinaires, elle se camoufle dans le quotidien, envahit nos espaces d'innocence, elle se fait passer pour autre chose qu'elle n'est. Mais que pourrions-nous opposer à cette violence qui est désormais organisation, structure, raison, logique et qui emporte tout sur son passage, plus particulièrement ce qui reste d'humain dans l'homme. C'est ce que nous tenterons de penser en lisant *L'homme révolté* de Camus.

Lecture obligatoire :

1. *L'homme révolté* d'Albert Camus

Lectures complémentaires :

1. *L'homme jetable* de Bertrand Ogilvie
2. *Ce qui fait vivre les hommes* de Léon Tolstoï

Évaluation finale à la semaine 15 :

Essai 35%

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

1. Dissertation (30 %) (semaine 5)

La dissertation sera faite en classe et portera sur une problématique se rapportant aux enjeux discutés par Hobbes et Diderot. Plus de détails vous seront fournis en classe.

2. Commentaire critique sur le livre de CS Lewis (35 %) (semaine 12)

Pour ce travail, vous devrez rédiger un commentaire critique portant sur l'un des thèmes abordés par C.S. Lewis. Plus de détails vous seront fournis en classe.

3. Examen final (35 %) (semaine 15)

L'examen de fin de session aura lieu au dernier cours de la session. Il prendra la forme d'un essai où vous devrez mettre en perspective les différents auteurs étudiés au cours de la session.

CRITÈRES D'ÉVALUATION (PLUS DE DÉTAILS SERONT FOURNIS EN CLASSE)

- Clarté
- Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés
- Capacité à synthétiser
- Qualité du français
- Qualité de la réflexion personnelle
- Originalité

1 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

- Camus, Albert, *L'homme révolté*, Gallimard, Paris, 1951.
- Les autres textes seront fournis sur LEA.

2 BIBLIOGRAPHIE

- Arendt, H., *Du mensonge à la violence*, Calman-Lévy, 1972.
- Benjamin, W., *Critique de la violence*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 2012.
- Einstein et Freud, *Pourquoi la guerre*, Éditions de l'Herne, Paris, 2011.
- Ellul, J., *Le bluff technologique*, Hachette, Paris, 1988.
- Girard, R., *De la violence à la divinité*, Bibliothèque Grasset, Paris, 2007.
- Herra, R.A., *Violence, technocratie et vie quotidienne*, Éditions Le Préambule, Longueuil, 1984.
- Hobbes, T., *Le Léviathan*, Éditions Gallimard, Paris, 2000.
- Larnac, G., *Après la Shoah : raison instrumentale et barbarie*, Éditions Ellipses, Paris, 2009.
- Lewis, C.S., *L'Abolition de l'homme*, Éditions Raphaël, Le Mont Pèlerin, 2000.
- Maffesoli, M., *Essais sur la violence banale et fondatrice*, CNRS Éditions, Paris, 2009.
- Marzano, M. (sous la direction de), *Dictionnaire de la violence*, PUF, Paris, 2011.
- Marzano, M. *La mort spectacle, Enquête sur « l'horreur-réalité »*, Gallimard, Paris, 2007.
- Muchembled, R., *Une histoire de la violence : de la fin du moyen-âge à nos jours*, Éditions du Seuil, Paris, 2008.
- Ogilvie, B., *L'homme jetable*, Éditions Amsterdam, Paris, 2012.
- Patocka, J., *Essais hérétiques*, Éditions Verdier, Paris, 1999.
- Patocka, J., *Liberté et sacrifice*, Éditions Jérôme Millon, Grenoble, 1990.
- Prazan, M. *Une histoire du terrorisme*, Flammarion, Paris, 2012.
- Ricœur, P., *Histoire et vérité*, Éditions du Seuil, Paris, 1955.
- Sémelin, J., *Purifier et détruire*, Éditions du Seuil, Paris, 2005.
- Sorel, G., *Réflexions sur la violence*, Éditions Marcel Rivière et cie, Paris, 1972.
- Vautrelle, H., *Qu'est-ce que la violence*, Éditions Vrin, Paris, 2009.
- Zizek, S., *La violence n'est pas un accident de nos systèmes, elle en est la fondation*, Éditions Au diable vauvert, La Laune, 2012.

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

1. Note de passage

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

2. Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

3. Remise des travaux

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, les **pénalités départementales** sont :

Le Département de philosophie a adopté les principes suivants :

- Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le professeur.
- Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant retardataire.
- Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail; b) au total : 10 % de la note du travail.

4. Présentation matérielle des travaux

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. [Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : http://rmsh.cegepumontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/](http://rmsh.cegepumontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/).

5. Qualité de la langue française

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des étudiants est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche (www.cegepumontpetit.ca/lefrancais-saffiche).

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeurs du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiants afin qu'ils soignent la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Le critère de la qualité du français vaut pour 10 % de la note d'un travail.

RÈGLES DÉPARTEMENTALES

PLAGIAT

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note 0 pour l'évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant-e se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours. Le professeur fait alors un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

ABSENCES RÉPÉTÉES

Comme le stipule l'article 5.3.4 de la PIEA, la présence au cours est une preuve d'engagement de l'étudiant dans ses études. Le professeur doit consigner les absences dans le système électronique de gestion des absences ou sur un registre que l'étudiant pourra consulter. En cas d'absences répétées de l'étudiant, la procédure suivante s'applique :

Les absences non motivées seront comptabilisées et un premier avis écrit sera envoyé à l'étudiant par MIO à la suite d'absences équivalant à 10% du nombre d'heures du cours (le cours étant de 45 ou 60 heures, cet avis sera transmis après 4 heures ou 6 heures d'absence). Il précisera les dates des absences, le nombre d'heures d'absences compilé ainsi que la possibilité d'exclusion qui pourrait entraîner un échec au cours si le pourcentage d'absences franchit le 2e seuil.

À la suite des absences équivalant à 20% du nombre d'heures du cours (soit 9 ou 12 heures), un avis d'exclusion sera acheminé à l'étudiant et à la Direction des études qui en conservera le registre. La sanction pour cause d'absences se traduira par la note cumulée au moment de l'exclusion.

TÉLÉPHONES ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Suivant une politique départementale, ils ne sont aucunement tolérés, à moins qu'ils ne contribuent au maintien de votre vie (ex: pacemaker).

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par Mio à "Service, CSA" ou par courriel à servicesadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.